



La Défense, le 21 août 2013

MESSAGE NUMERO 2013-25

DE L'ABUS DE POSITION DOMINANTE A LA PRESOMPTION DE CULPABILITE

Une vidéo au titre provocateur déposée sur YouTube et le relais généreux et sans filtre que lui ont offert de trop nombreux médias ces deux derniers jours, ne peuvent laisser indifférent le Syndicat des Commissaires de la Police Nationale et les chefs de service qu'il représente.

Que YouTube soit le lieu de dépôt de vidéos libres est une chose, que des médias puissent en assurer un relais et de fait une publicité inconsidérée, sans les vérifications élémentaires qui doivent gouverner la profession de journaliste en est une autre.

A fortiori quand une telle présentation de l'information, en se fondant seulement sur un film incomplet, et dont l'auteur n'a pas dans un premier temps fait mystère de sa motivation, conduit à jeter de manière inacceptable, l'opprobre et le discrédit sur une institution entière et sur des policiers qui exercent cette difficile mission.

On passe alors là d'un évident abus de position dominante à une forme de présomption irréfutable de culpabilité.

A ceux qui en doutent encore, le SCPN réaffirme la volonté et la capacité de l'institution policière, sous l'impulsion notamment de ses responsables hiérarchiques, à veiller à l'exemplarité du comportement de ses agents et en ayant recours, autant que cela est nécessaire, à la voie disciplinaire.

Les dispositions du code de déontologie témoignent durablement que la Police Nationale entend rendre des comptes à la population et à la nation, au service desquelles elle s'inscrit.

Dans ce cadre, le SCPN attend désormais que l'Inspection Générale de la Police Nationale puisse conduire rapidement mais avec la sérénité nécessaire ses investigations afin d'établir les conditions de déroulement de l'intervention et la réalité du comportement de chacun.

Cela ne peut toutefois conduire à nier la difficulté des conditions d'exercice de certaines missions de police, ni l'hostilité évidente que rencontrent parfois les policiers de terrain.

Le SCPN déplore ainsi que certaines pratiques journalistiques, au gré de la torpeur estivale, aboutissent une fois encore à jeter en pâture sur la place publique une intervention de police, qui se révèle par nature toujours complexe, et à la livrer au jugement, sans recul, de la société civile.

Le Syndicat des Commissaires de la Police Nationale espère aussi, sans préjuger des termes de l'enquête de l'IGPN, que ceux qui ont été si prompts à relayer cette information et leur avis éclairé sur les pratiques de « matraquage » de la police, assureront le moment venu le même accès aux conclusions de l'Inspection Générale de la Police Nationale, dussent t'elles venir établir une vérité plus équilibrée.

Emmanuel ROUX

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'E' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Secrétaire Général

Céline BERTHON

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized 'C' followed by a loop and a horizontal stroke.

Secrétaire Général adjoint